

fenêtres sur cours pas de calais

Journal Départemental du SNUipp-FSU
Syndicat majoritaire de la profession
Dans la 1ère fédération de la Fonction Publique

SNUipp Pas de Calais
Maison des sociétés
16 rue Aristide Briand
62000 Arras

tél/fax : 03 21 51 72 26

ROYE PIC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Date de dépôt : 24/05/21

Date limite de distribution : 28/05/21

Sommaire

Edito

(p. 2)

Promotions

(p. 3)

Ecole maternelle

(p. 4 et 5)

Education prioritaire

(p. 6)

AESH

(p. 7)

Formation continue

(p. 8)

Carte scolaire

(p. 9)

Début de carrière

(p. 10)

Du côté de la FSU

(p. 11)

Adhésion

(p. 12)



U.
F.S.U.

ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN



SNUipp
FSU

DES IDÉES QUI FONT ÉCOLE

Mai 2021

... Ensemble, dans l'équité et la transparence, pour de nouveaux droits !

Déconfinons l'action syndicale !

Voilà plus d'un an que nous vivons, travaillons et militons au rythme des annonces sanitaires. C'est la conséquence d'une pandémie inédite, bien sûr, mais c'est aussi la conséquence de politiques publiques qui continuent les suppressions de lits dans les hôpitaux, qui ont proclamé, mais sans le rendre opérant, le « vaccin bien commun », sans décider de la levée des brevets. Ou encore qui ont prétendu donner la priorité à l'ouverture des écoles et établissements scolaires sans prendre les dispositions qui auraient permis leur fonctionnement en toute sécurité sur la durée : vaccination prioritaire pour les personnels des écoles, accueil des élèves en demi-jauges, fourniture des masques aux équipes mais aussi aux élèves, recrutements à la hauteur des besoins, etc...



David Blothiaux, Alexandra Dehouck, Maxime Vasseur
Co-secrétaires Départementaux
du SNUipp-FSU 62

Dans ce contexte, si le pays tient, choyons sérieux ! ça n'est pas grâce aux politiques, mais bien grâce à l'engagement des soignant-es, des personnels de l'éducation, des agents de la Fonction publique mais aussi de l'ensemble des « premières et premiers de corvée ».

Toujours dans ce contexte, le SNUipp-FSU avec la FSU prend toute sa place dans les instances où il siège, est porteur de revendications salariales, d'amélioration des conditions de travail et d'enseignement pour tous les personnels et les élèves, sans cesser les mobilisations qui s'avèrent toujours nécessaires, comme l'appel à la grève AESH le 3 juin.

Le SNUipp-FSU 62 reste plus que jamais un syndicat de lutte et de transformation sociale. C'est par le collectif et l'action que nous œuvrons à faire de notre société un monde plus juste, respectueux de l'ensemble des citoyens dans toutes leurs diversités, respectueux des valeurs humanistes qui constituent notre vraie richesse commune.

Mouvement

... Défendons notre droit à la mobilité !

Recours

Les résultats du premier temps du mouvement seront publiés le 10 juin. La contestation des résultats est possible dès la réception de l'affectation/non affectation dans Mvt1d, sur lprof.

Le recours gracieux doit être transmis dans un délai de 2 mois à compter de la réception de la décision défavorable.

A compter de cette date ou de non réponse dans les deux mois, un nouveau délai de deux mois s'ouvre pour porter un recours contentieux auprès du tribunal administratif. Cette deuxième procédure est très longue du fait du délai de traitement par le Tribunal Administratif (TA).

Le SNUipp-FSU 62 incite les collègues à formuler leur recours gracieux (courrier type sur notre site) le plus rapidement possible. Dans ce cas il est impératif de nous envoyer la copie de votre recours à snu62@snuipp.fr.

Quand faire un recours ?

Un recours est possible dans les 2 mois qui suivent la notification de l'affectation dans les cas suivants :

- si le collègue n'a pas obtenu de mutation ;

- s'il est affecté en dehors de ses vœux ;
- s'il a obtenu un vœu autre que son premier vœu (sans possibilité d'être représenté).

L'Administration indique que les personnels enseignants peuvent formuler un recours administratif contre les décisions individuelles défavorables uniquement lorsqu'ils :

- n'obtiennent pas de mutation ;
- sont mutés sur un poste ou sur une zone qu'ils n'avaient pas demandé dans la mesure où les candidats ont formulé des vœux en nombre et variété suffisant.

Attention ! Avoir un recours positif signifie le plus souvent la possibilité d'une participation au mouvement complémentaire. Il n'y a aucune assurance d'obtenir un meilleur poste lors de ce dernier... Et dans tous les cas, vous ne pourrez obtenir qu'un poste à titre provisoire.

Nous invitons les collègues qui seraient à la phase d'ajustement à mettre à jour leur e-dossier mouvement et à nous indiquer leur participation à ce dernier.

Maxime VASSEUR

... Exigeons une vraie revalorisation !

Classe exceptionnelle : Quels changements pour la campagne 2021 ?

Dans le 1er degré, une avancée significative grâce au SNUipp-FSU

Pour les promotions 2021, 2022 et 2023 à la classe exceptionnelle des PE et PsyEN, seront promouvables au vivier 2 celles et ceux qui sont aux 6ème ou 7ème échelon de la hors classe.

Vote au Comité Technique Ministériel du 7 avril 2021 du projet de décret relatif à la classe exceptionnelle (qui met fin à l'acte de candidature, permet un examen « automatique » et augmente le ratio de promus) :

Pour : FSU, CFDT, SNALC

Abstention : Se-UNSA

Contre : FO, CGT

Le tableau d'avancement pour un accès à la Classe Exceptionnelle au 1er septembre 2021 devrait être acté début juillet.

Grâce au nouveau décret, le contingent de la classe exceptionnelle pour 2021 sera donc de 7,15%. Il était fixé pour 2020 à 5,72% de l'effectif total des PE. Il évoluera pour atteindre 10 % au titre de l'année 2023 (8,58% en 2022) !

Des nouveautés en 2021

- A compter de cette campagne 2021, **il n'est plus nécessaire de candidater à la classe exceptionnelle, que soit pour le premier ou le second vivier. L'examen des candidatures est "automatique"...** à condition que vos données dans i-prof soient correctement renseignées ! Il est donc indispensable de vérifier et de mettre à jour son CV sur I-Prof afin de vérifier que les fonctions éligibles au titre du premier vivier sont bien enregistrées et validées (Se reporter à l'onglet "Fonctions et Missions").

Quel est le barème d'accès à la Classe Exceptionnelle ?

Le barème est national et se compose de l'appréciation finale du DASEN (Excellent-Très satisfaisant-Satisfaisant-Insatisfaisant) émis à partir des avis de l'IEN, et l'ancienneté dans la plage d'appel.

1) Appréciation de l'IA-DASEN

- Excellent = 140 points
- Très satisfaisant = 90 points
- Satisfaisant = 40 points
- Insatisfaisant = 0 point

Le pourcentage des appréciations « Excellent » s'élève à :

- 15% maximum des candidatures recevables pour le premier vivier
- 20% maximum des éligibles pour le second vivier

Le pourcentage des appréciations « Très satisfaisant » est fixé à :

- 20% maximum des candidatures recevables pour le premier vivier
- 20% maximum des éligibles pour le second vivier

2) Ancienneté dans la plage d'appel

Il sera tenu compte de l'échelon au 31 août de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi et de l'ancienneté conservée dans cet échelon à la même date.

Voici la grille d'équivalence :

Échelons HC	ancienneté	points	Échelons HC	ancienneté	points	Échelons HC	ancienneté	points
3eme	sans	3 points	5eme	sans	21 points	7eme	sans	39 points
3eme	+1 an	6 points	5eme	+1 an	24 points	7eme	+1 an	42 points
3eme	+2 ans	9 points	5eme	+2 ans	27 points	7eme	+2 ans	45 points
4eme	sans	12 points	6eme	sans	30 points	7eme	+3 ans	48 points
4eme	+1 an	15 points	6eme	+1 an	33 points			
4eme	+2 ans	18 points	6eme	+2 ans	36 points			

L'ancienneté dans la plage d'appel d'un agent ayant une appréciation « Insatisfaisant » n'est pas valorisée.

Maxime VASSEUR

... Défendons la spécificité de l'école maternelle !

Une volonté d'attaquer la maternelle dans ses fondements

Un collectif de syndicats enseignants (dont le SNUipp-FSU) et de quelques associations professionnelles dénonce la réorientation profonde du programme de la maternelle qui cantonnerait les enseignements à un « bachotage » pour préparer les tests en CP.

Ensemble, ils ont publié en février dans *Libération*, la tribune suivante afin d'alerter l'opinion publique sur les projets de réorientation de l'école maternelle prévus par la rue de Grenelle.

« Nous sommes enseignantes et enseignants de l'école maternelle, Atsem, parents d'élèves, chercheur·e·s, militantes et militants de syndicats enseignants, d'associations complémentaires de l'école, de mouvements pédagogiques. Nous faisons vivre l'école maternelle... et pourtant notre expertise n'a pas été jugée digne d'intérêt par le conseil supérieur des programmes (CSP) qui, sur instruction du ministre, propose une réorientation profonde du programme de la maternelle transformant ses missions jusqu'à les réduire à la seule préparation du CP et à ses tests d'entrée. Cette rupture avec l'équilibre trouvé en 2015 autour du triptyque « accueil, éducation, préparation à la scolarité future » dessine le portrait d'une maternelle où l'importation brutale de contenus inspirés d'une certaine vision de l'école élémentaire et recentrés sur les seuls « fondamentaux » ne peut que nuire au bien-être et aux apprentissages des jeunes enfants, en particulier des plus éloignés de la culture scolaire.

Le programme de 2015 avait été plébiscité et approprié par les équipes pédagogiques. Toutes se retrouvent dans le projet d'une école maternelle accueillante, bienveillante, exigeante où la place centrale du langage et le rôle du jeu comme l'une des entrées dans les apprentissages ont été réinstaurés. Une école, soucieuse du développement de l'enfant dans toutes ses dimensions : langagières, cognitives, sociales, affectives, physiques, artistiques... Une école attentive aux progrès et réussites de chaque élève, aux objectifs communs ambitieux, mais avec le respect des différences de rythmes et de développement si prégnantes chez les plus jeunes, sans mise en compétition ni culte de la performance. Cette école est caricaturée et accusée de ne pas préparer suffisamment aux évaluations standardisées d'entrée au CP. Il est vrai que ces tests fondés sur une conception appauvrie de la lecture et des mathématiques, réalisés en format papier-crayon et instaurant des normes arbitraires sans rapport avec le programme en vigueur sont éloignés de ses objectifs actuels et de la richesse des apprentissages menés dans

tous les domaines. Une richesse qui a valu à la maternelle la confiance sans faille des familles, bien avant que l'instruction à 3 ans soit rendue obligatoire, cette dernière servant aujourd'hui de prétexte à la révision du programme, alors qu'elle a surtout permis une augmentation du financement public des écoles privées par les collectivités territoriales.



Des fondamentaux « étriqués »

Absence de consultation, volonté de mainmise sur l'école, reprise sans condition du projet ministériel de resserrement de l'école sur les « fondamentaux » étriqués... témoignent que l'élève est perçu comme un perroquet docile. Le service public d'éducation, réduit dans ses missions, ne formerait plus à une citoyenneté éclairée. Cette réorientation aboutirait à des propositions qui confinent à l'absurde : instruire les élèves de 3 ans à l'organisation grammaticale de la phrase ou à la phonologie (relation entre les lettres et les sons)... Comme si le langage pouvait se réduire à l'étude de la langue, avant même que d'être un moyen de communiquer et de penser le monde, comme si la priorité n'était pas de mettre en confiance tous les enfants pour qu'ils et elles osent s'exprimer et s'approprier les pratiques langagières de l'école.

De même, sous prétexte que la connaissance des nombres de 1 à 20 est difficile pour beaucoup d'élèves au CP, il faudrait obtenir des élèves de la Grande Section le comptage jusqu'à 100, de 10 en 10... Comme si rapprocher l'obstacle permettait de le franchir plus facilement ! Exercices systématiques de transformation de phrases, cahier de mots, carnet d'expériences scientifiques... comme si reproduire les formes scolaires de l'élémentaire permettait la réussite de toutes et tous, quand la recherche démontre que « faire trop vite, trop tôt » génère l'échec, en particulier des élèves issus des classes populaires !

... Défendons la spécificité de l'école maternelle !

La mesure systématique de compétences en fin d'école maternelle cantonnerait les enseignements à des séances répétées d'entraînement à des techniques puis à un « bachotage » pour préparer les tests en CP. Comment cette note du conseil supérieur des programmes qui évoque une évaluation standardisée



des élèves non seulement en fin de grande section mais également dès 3 ans peut-elle prétendre prendre en compte le bien-être du jeune enfant découvrant l'école ? Les contenus proposés et la performance précoce induite font de la bienveillance une injonction paradoxale intenable pour les personnels enseignants.

De plus, l'idée d'apprendre ensemble disparaît et c'est au contraire un renforcement de l'individualisation qui se profile, renvoyant chaque enfant, chaque élève à lui-même, ses prérequis et son adaptation anticipée à une forme scolaire empruntée à l'école élémentaire. Ainsi, par exemple, le jeu est vidé de sa composante sociale, et est sommé de se mettre au service exclusif d'apprentissages « sérieux ». Est-ce ainsi que peut se construire l'école du plaisir et du goût d'apprendre ensemble ?

Sous la pression du résultat dès l'entrée en petite section

Nous refusons fermement cette école qui soumet les plus jeunes enfants et leurs familles à la pression du résultat dès l'entrée en petite section. Quitte à faire assumer au seul apprenant et à sa famille la responsabilité d'une inadaptation à une norme scolaire renforcée et uniformément imposée à toutes et tous, le plus tôt possible. Nous refusons cette école de la perte de sens des savoirs, de la performance précoce à tous

crins, qui tourne le dos à la spécificité de l'école maternelle française. C'est en étant soucieuse de faire grandir les enfants qu'elle accueille, en explorant à l'égal tous les champs d'apprentissage, en multipliant les découvertes, les expériences de l'échange, de l'esprit et du corps, en construisant un langage réflexif et des savoirs

ambitieux, que l'école maternelle cultivera l'envie d'apprendre et contribuera à une émancipation future. Nous refusons cette école où les équipes enseignantes ne seraient que des exécutantes sommées de « se conformer à des protocoles précis ». Enseigner est un métier de conception.

L'école maternelle que nous voulons porte une toute autre ambition. Elle suppose un investissement à la hauteur des besoins : des effectifs réduits dans toutes les classes, des locaux et du matériel adaptés pour favoriser accueil et apprentissages, la présence d'une Atsem garantie à temps plein dans chaque classe, la reconstitution des Réseaux d'aide spécialisés aux élèves en difficulté (Rased) et leur intervention dans toutes les écoles, à des fins de prévention... Cela implique également une formation initiale et continue d'ampleur et de qualité. Seul le maintien du programme de 2015 permet aux équipes pédagogiques de poursuivre en continuité les enseignements au cours des trois années du cycle d'une école maternelle, en préservant son identité.

Nous portons ainsi l'ambition d'une école maternelle œuvrant à former des enfants désireux d'apprendre et de comprendre le monde. Former des citoyennes et citoyens éclairés et critiques, oui, cela commence à l'école maternelle ! »



**REPENSER L'ÉCOLE
AVEC CELLES ET
CEUX QUI LA FONT
AU QUOTIDIEN.**

C'EST BEAUCOUP DEMANDER ?



F.S.U.

**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Education prioritaire

... Défendons les REP !

Au revoir les REP ?

Mise en place en 1981 pour combattre les inégalités scolaires dans les territoires où des difficultés scolaires liées au contexte social et économique des familles étaient avérées, la politique nationale de **l'Education Prioritaire est aujourd'hui menacée par l'expérimentation des Contrats Locaux d'Accompagnement (CLA)** dans 3 académies, sans cadrage national, dont la nôtre. En effet, la Secrétaire d'Etat en charge de l'Education explique qu'elle souhaite « *sortir de cette logique de zonage pour donner des moyens aux établissements en fonction de leur projet* ». Avec ces propos, le doute n'est plus permis : **le gouvernement envisage clairement la fin d'une labellisation effectuée à la lecture d'indicateurs nationaux objectifs, au profit d'une allocation locale de moyens, contractualisée en théorie en fonction du projet des écoles et des établissements scolaires.**

Alors que l'actuelle carte de l'Éducation prioritaire se base sur quatre critères nationaux (les catégories socioprofessionnelles des parents, le taux de chômage des actifs entre seize et soixante ans, le pourcentage des plus de quinze ans non scolarisés et sans diplôme et le revenu fiscal médian). Les recteurs et rectrices peuvent désormais **piocher dans une liste d'une vingtaine d'indicateurs**, opposant des réalités géographiques (urbain / rural) au détriment des réalités sociales.

Pour la FSU et le SNUipp, il est inacceptable que pour compenser les inégalités, le gouvernement décide de passer d'une obligation de moyens alloués par l'État à une obligation de contractualisation et de résultats à atteindre par les personnels pour obtenir ces moyens !

Quel calendrier ?

Les écoles sélectionnées pour l'expérimentation à la rentrée 2021 n'ont que quelques semaines pour s'informer et rédiger leur contrat. L'évaluation de cette expérimentation aura lieu au printemps 2022, pour que la généralisation des CLA puissent s'effectuer pour la rentrée 2022. Dans le contexte actuel de pandémie, d'épuisement dans les écoles et de difficulté pour les équipes à travailler collectivement sur autre chose que l'immédiateté, la mise en place des CLA arrive en trop. **Peut-être que cette précipitation a pour but de limiter le temps de réflexion des personnels et les inciter à foncer tête baissée dans les CLA !**

Et quel moment étrange pour réformer l'Education Prioritaire, alors que la Cour des comptes note dans son rapport que **l'Education prioritaire « est parvenue à contenir les écarts de résultats scolaires dans un environnement économique et social qui s'est largement dégradé »**. Les CLA sonnent la fin d'une ambition éducative nationale : celle de former de futur-es citoyen-nes, où qu'ils soient, autonomes face à la compréhension du monde et dans leurs choix.

Les cités éducatives

Par ailleurs, la logique de modification du fonctionnement du système éducatif va plus loin **avec les cités éducatives**, puisque **l'Education Nationale n'est plus qu'un copilote** et que les collectivités territoriales et associations tiennent de plus en plus de place dans le dispositif, diluant ainsi le rôle de l'École. Si les REP+ semblent épargnés par la délabellisation annoncée, ils ont vocation à se confondre avec les cités éducatives.

Ces mesures, qui semblent en apparence étendre l'éducation prioritaire, introduisent en réalité **la mise en concurrence** de toutes les écoles entre elles et **des tensions au sein des équipes**. Le fait d'inscrire des objectifs spécifiques à atteindre induira **des processus renforcés d'évaluation** et risque fortement d'influer sur les pratiques enseignantes, mettant **la liberté pédagogique de chaque collègue au rebus**. Cette mise en concurrence pourra être facilitée par la pénurie de moyens à disposition et l'espoir d'en obtenir plus via un CLA.

Ce que porte le SNUipp-FSU :

- Maximum 20 élèves par classe (15 en PS-TPS, 12 en SEGPA)
- Maintien d'une politique nationale, refus de la contractualisation
- Label unique, pas de labellisation exclusivement par le collège
- Développement du travail en équipe, réduction du temps devant élèves
- Refus qu'une part de l'indemnité REP/REP+ soit fonction des résultats
- Dénonciation des Cités Éducatives et de la mise à mal de l'équité territoriale
- Généralisation du « Plus de maîtres-ses que de classes »
- Garantie de la liberté pédagogique

David BLOTHIAUX

... Exigeons un vrai salaire, un vrai statut, un vrai métier !

Jeudi 3 juin : toutes et tous en grève !

L'intersyndicale nationale CGT éduc'action, FNEC-FP-FO, FSU, SNALC, SNCL-FAEN, SUD éducation appelle à une nouvelle journée de grève le 3 juin pour obtenir satisfaction aux revendications légitimes des AESH pour l'amélioration des salaires et la création d'un véritable statut, contre les PIAL et la précarité.

La journée nationale d'action du 8 avril, où les AESH, ont été très nombreuses et nombreux à s'être mobilisé-es, a permis d'alerter sur la situation subie par ces personnels, méprisés par l'Éducation nationale. Les médias ont largement fait écho à ces actions. Seul le ministre refuse de voir ce qui a été massivement porté par les AESH, avec les personnels à leurs côtés, et remonté lors des audiences auprès des DASEN, des recteurs ou des préfets. Aucune annonce n'a été faite sur la reprise des discussions, aucun calendrier de concertation n'a été donné dans les instances nationales pouvant laisser croire à la disponibilité du ministère à tenir ses engagements sur l'amélioration des conditions d'emploi et sur une revalorisation salariale des AESH.

Le mépris a assez duré !

Aujourd'hui un-e agent-e de l'Éducation nationale sur dix est AESH. Ces agents de la Fonction publique, employé-es sous contrat, sont précarisé-es et malmené-es dans l'exercice quotidien de leurs missions. Ils et elles souffrent d'absence de reconnaissance institutionnelle et leurs conditions de travail ont été considérablement dégradées depuis la création des PIAL. Ce sont les élèves en situation de handicap et tout le service public d'éducation qui en pâtissent. Les revendications restent les mêmes, et elles le resteront jusqu'à obtenir satisfaction.

Il y a urgence à :

- **engager l'augmentation des salaires** et garantir la possibilité de contrats à temps complet pour permettre aux AESH de vivre dignement de leur travail ;
- **abandonner les PIAL** et la politique de mutualisation des moyens ;
- **créer un véritable statut de la Fonction publique** pour reconnaître le métier d'AESH ;
- **recruter massivement des AESH** pour permettre aux élèves en situation de handicap de bénéficier d'un accompagnement à la hauteur des notifications.

L'intersyndicale nationale appelle tous les AESH à faire entendre leurs revendications lors d'une nouvelle journée de grève nationale le jeudi 3 juin.

Elle appelle l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale à se joindre à cette journée de mobilisation aux côtés des AESH. Elle invite également les associations de parents à soutenir les exigences portées pour l'amélioration de l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

Audience au rectorat du 8 avril 2021

A l'initiative de la FSU, la mobilisation nationale et intersyndicale du 8 avril a été très suivie partout en France. Dans notre académie, les AESH se sont rassemblés devant le rectorat de Lille. Cette mobilisation a donné lieu à une audience lors de laquelle la FSU a demandé de nouveau l'abandon des PIAL, l'obtention d'un vrai statut pour le métier d'AESH correspondant à minima à une catégorie B de la Fonction publique. Elle a eu l'occasion de soulever les problèmes rencontrés par les AESH au niveau académique :

- **sur la difficulté d'augmenter sa quotité de travail.** Le SAGERE donne la priorité aux contrats de moins de 24h pour les augmenter leur quotité à 24h puis réponds aux autres demandes des contrats déjà à 24h. Actuellement plus aucun contrat des moins de 24h n'est proposé (sauf demande de l'AESH).
- **sur les demandes de mobilité inter-PIAL** (changement de PIAL), une circulaire paraîtra en mai et sera envoyée sur les boîtes mail professionnelle pour un retour des demandes au 21 mai.
- **sur les problèmes de ré-affectation au sein du PIAL avec un éventuel cumul d'emploi,** le SAGERE se dit à l'écoute des problèmes. Un délai de 8 jours entre la communication de changement d'affectation (et donc d'emploi du temps) et l'application de celle-ci est ins-
- **sur le remboursement tardif (parfois 2 à 3 mois de délai) des frais de déplacement,** le SAGERE nous indique que le service concerné fait passer en priorité les demandes de remboursement de frais des AESH avant les autres personnels.
- **sur la reconnaissance des compétences développées,** le rectorat a mis en place une formation sur l'analyse réflexive professionnelle pour les collègues en CDI uniquement. Nous avons demandé à ce qu'une écoute psychologique puisse aussi être mise en place pour les collègues en demande selon le handicap accompagné. Nous maintenons que ces formations indispensables ne peuvent pas se substituer à une vraie reconnaissance du métier passant par un vrai statut.
- **sur la distribution des masques...** liés au contexte sanitaire. Nous avons signalé les difficultés pour les AESH de récupérer des masques, parfois des sur-blouses à la tête de PIAL. De même, nous vous invitons à nous communiquer tout problème sur le sujet.

Maxime VASSEUR

Formation continue

... Exigeons une véritable formation sur le temps de travail !

Former et non formater !

Depuis le début d'année, des pressions s'exercent dans notre département pour que se mettent en place les « constellations » des plans français et maths... quoi qu'il en coûte ! Ou plutôt sans aucun moyen supplémentaire : remplacement indisponible, le tout à marche forcée... et avec l'ensemble des personnels déjà débordés ou au bord de l'épuisement.

En théorie, ces modalités de formation, qui reposent sur la réflexion entre pairs avec le soutien et les apports d'un-e formateur-trice, sont intéressantes... mais la méthode de ce ministère est à l'œuvre :

- Les enseignant-es se voient imposer cette formation en pleine gestion de l'épidémie, avec de fortes pressions sur les collègues de CP et CE1.
- Les « objets de travail » sont censés être déterminés par les enseignant-es, mais injonction est faite de travailler à partir des évaluations nationales, pour appliquer pleinement le fameux « guide orange ».
- Des « observations » voire des tournages de vidéo sont parfois imposés dans les classes...

Du côté des formateur-trices, si la formation est bien leur cœur de métier, le guide plan français prévoit un encadrement anormal de leur travail.

Il apparaît ainsi que la priorité ministérielle est de parvenir à des enseignements pilotés par les évaluations nationales, et non de renforcer la professionnalité des enseignant-es pourtant confronté-es à des situations hors-normes !



Une nécessaire formation

Qu'il s'agisse de la quantité ou de la qualité, la formation continue des enseignant.es reste en-deçà des attentes. Comparativement à leurs homologues européens, les PE se montrent très critiques sur cette dernière comme a pu le montrer l'enquête internationale TALIS en 2018.

Alors que les demandes de formation sont très importantes sur l'accueil des élèves à besoin particulier, les réponses ministérielles se cantonnent au recentrage français/maths !

Si selon le référentiel de compétences des professeurs et personnels de l'éducation, les enseignant.es doivent être

capables de « s'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel », si selon le BO du 18 juillet 2013, là où le professeur des écoles « met à jour ses connaissances disciplinaires, didactiques et pédagogiques » et « est capable de faire une analyse critique de son travail. », ces aptitudes semblent principalement relever d'une démarche personnelle plus que d'une volonté institutionnelle...

Pour le SNUipp-FSU, les formations en constellation doivent uniquement reposer sur du volontariat. Plus généralement, le contenu des formations doit être défini sur les demandes des personnels et non sur les « bonnes méthodes » et les « bonnes pratiques » déterminées par le Ministre. Une véritable formation continue ne sera rendue possible que par une création massive de postes de remplaçant-es et de postes de formateur-trices et passera donc par #unplandurgencepourlecole

Quid des formateurs-trices de notre département ?

Une enquête intersyndicale menée auprès des conseillers pédagogiques du département, à laquelle ils ont été très nombreux à répondre, montre significativement que la multiplication des tâches confiées à ces personnels ne leur permet plus d'exercer pleinement et dans de bonnes conditions ce qui est le cœur de leur mission et ce qu'ils revendiquent en tant que tel, à savoir la formation.

Dans un courrier commun à l'initiative du SNUipp-FSU 62, trois organisations syndicales ont alerté de nouveau le DASEN sur les inquiétudes de ces personnels concernant leurs conditions de travail et la reconnaissance de leur fonction. (Plus d'infos sur 62.snuipp.fr)

David SCARPA

... Exigeons une baisse des effectifs dans toutes les classes !

Carte scolaire 2021 : doit mieux faire !



Le SNUipp-FSU 62 a participé au CTSD carte scolaire le 12 février 2021. Le département bénéficiait d'une dotation positive de 20 postes, dotation bien insuffisante au regard des besoins sur le terrain (baisse des effectifs partout, postes de remplaçants, projet d'urgence pour la situation sanitaire...)

A la fin de ce CTSD, on dénombre 91 ouvertures contre 104 fermetures. A la rentrée, plus de 90% des GS/CP/CE1 en ordinaire devraient être plafonnées à 24 élèves et 95% des GS seront dédoublées en REP+ et 65 % à 70 % en REP.

Certes, l'IA est revenu sur de nombreuses fermetures initialement prévues mais il maintient encore **une centaine de fermetures**. Dans un contexte de crise sanitaire majeure, les écoles ont au contraire grand besoin de stabilité. La FSU réclame davantage d'investissement du ministère pour l'École et un moratoire sur les fermetures face à cette crise sanitaire et sociale inédite.

- Le SNUipp-FSU revendique qu'aucune classe ne soit à plus de 25 élèves en ordinaire et plus de 20 en Education Prioritaire. Or, plus d'une centaine de classes seront encore au-dessus de ces effectifs l'an prochain !
- La dotation de 20 postes pour notre département n'a pas permis la mise en place totale des engagements présidentiels sur les dédoublements et plafonnements hors et en éducation prioritaire.
- Le manque de moyens de remplacement est problématique et mérite d'être abondé d'autant plus dans ce contexte. Il n'y a pas suffisamment de création de postes de remplaçants. Même si l'IA se targue d'un taux de remplacement dans le département meilleur que celui de la moyenne nationale, pour la FSU, ces statistiques cachent mal les difficultés sur le terrain. Il reste encore trop de jours de classes non remplacés. Qui n'a pas constaté cette année l'absence d'un-e collègue qui n'aura pas été remplacé-e ? Cette situation conduit à certaines dérives, comme le fait de demander à des collègues AESH ou ATSEM de remplacer les enseignant-es absent-e-s, ou de répartir les élèves dans les autres classes en dépit des protocoles sanitaires.



Le SNUipp-FSU réclame aussi que tous les élèves (ULIS, 2 ans en ordinaire) soient pris en compte dans les effectifs des écoles, mais également que les postes spécialisés, de remplaçants, d'enseignants référents, de CPC, de RASED... soient en nombre suffisant pour permettre les meilleures conditions d'apprentissage et de formations possible. C'est actuellement loin d'être le cas !

Arnaud DELPLANQUE

Plus d'infos : 62.snuipp.fr

Hommages

En cette année scolaire marquée par une crise sanitaire inédite, plusieurs de nos proches, collègues, syndiqués et militants nous ont quittés. Le SNUipp-FSU 62 n'a pas été épargné et perd des militants de valeur, animés par leurs seules convictions. Nous ne les oublions pas et poursuivrons leur combat ! Toutes nos pensées vont à leur famille et à leurs proches. Retrouvez les hommages sur notre site : 62.snuipp.fr

Début de carrière

... Exigeons une meilleure formation initiale !

Nouveau CRPE : le détail des épreuves.

L'arrêté fixant les modalités d'organisation du futur CRPE (à partir de 2022) a été publié. **Le concours est reculé d'un an (à la fin de la deuxième année de master)**. Comme actuellement, le concours sera divisé en deux phases.

Les épreuves d'admissibilité

- une épreuve écrite disciplinaire de **français** (3h, coefficient 1) ;
 - une épreuve écrite disciplinaire de **mathématiques** (3h, coefficient 1) ;
 - une épreuve écrite d' « **application** » au choix : sciences/techno, histoire/géo/EMC, arts (3h, coefficient 1).
- Ces trois épreuves seront notées sur 20, et les notes inférieures à 5 seront éliminatoires.

Les épreuves d'admission

- une épreuve de « leçon » (préparation : 2h, passation : 2x30 min, coefficient 4)

Il s'agit de travailler la conception et l'animation d'une séance de français et d'une séance de mathématiques à partir d'un dossier pédagogique.

Cette épreuve sera notée sur 20, la note de 0 est éliminatoire.

- une épreuve d' « entretien » (préparation : 30 min, passation : 1h05, coefficient 2)

1ère partie : **EPS** (30 min de préparation + 15 min de présentation + 15 min d'entretien)

2ème partie : « **motivation** » (échanges sur le parcours du candidat pendant 15 min, avec fiche de candidature à transmettre préalablement) puis « **mises en situation professionnelles** » (valeurs de la République, exigences du service public et capacité à faire partager ces valeurs et ces exigences, pendant 20 min).

Chaque partie sera notée sur 10 (note de 20 au total). Un 0 à l'une des parties sera éliminatoire.

- une épreuve orale facultative en allemand, anglais, espagnol ou italien (préparation : 30 min, passation : 30 min)

Il faudra parler dans la langue choisie avec le jury pour se présenter et présenter un document pédagogique ou didactique (10 min), et expliquer comment l'utiliser dans une séance (10 min en français et 10 min dans la langue choisie).

Cette épreuve sera notée sur 20 et seuls les points au-dessus de 10 compteront.



L'avis du SNUipp-FSU :

Le recul de la place du concours est un problème : les étudiant-es devront désormais financer cinq années d'études avant de pouvoir passer le CRPE, sans aucune garantie de l'obtenir.

La suppression de la didactique en français et en mathématiques dans les épreuves écrites soulignent la vision du métier du Ministre : l'enseignant-e serait un-e simple exécutant-e, alors que nous sommes avant tout les concepteur-trices de notre métier.

Enfin, le SNUipp-FSU dénonce **cette épreuve de « motivation »** qui peut s'avérer dangereuse en voulant favoriser des parcours personnels au détriment d'autres, sur des critères obscurs sans rapport avec le métier.



Colloque organisé par l'Institut de recherche de la FSU



F.S.U.
ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN



IRFSU



zoom



2 et 3 juin 2021
En présentiel (rue cabanis - Paris XIVème) selon conditions sanitaires
et en live sur le site de la FSU

LE SYNDICALISME AU DÉFI DU XXIÈME SIÈCLE

4 tables rondes :

- Nouveaux champs de réflexion et d'interventions syndicales
- Eco syndicalisme
- Féminisme, antiracisme et la nouvelle question sociale
- Syndicalisme et politique

Avec la participation de :
Verveine Angeli, Sophie Bérout, Cécile Duflot, Maryse Dumas, Murielle Guilbert, Véronique Marchesseau, Philippe Martinez, Jean-Marie Pernot, Alain Policar, Julien Rivoire, Frédérique Rolet, Danielle Tartakowsky, Benoît Teste, Karel Yon, et les chercheur-es de l'IR-FSU.



Le syndicalisme au défi du XXIe siècle

La période que nous vivons est marquée à la fois par le poids croissant de l'idéologie néolibérale, les bouleversements du travail et du rapport salarial, le caractère incontournable de la transition écologique et la place de plus en plus centrale des débats autour du féminisme, du racisme et plus largement des droits humains. Les questions traditionnelles auxquelles s'affrontait le syndicalisme, se trouvent posées en des termes renouvelés, depuis la défense des revendications des salarié.es et la conduite des luttes jusqu'à la construction d'alternatives au capitalisme et la contribution à l'avènement d'un projet émancipateur.

Il s'agira dans ce colloque d'y réfléchir et d'en débattre. L'institut de recherches de la FSU, dans ses chantiers, a déjà abordé ces questions et deux d'entre eux ont produit des livres, l'un « *La FSU dans la cour des grands* » les autres sur le syndicalisme « *N'attendons pas la fin du monde* » et « *Syndicalisme en commun* » qui seront autant de contributions à ce débat.

Notre ambition n'est pas d'apporter des réponses définitives mais de confronter les expériences et les analyses avec des partenaires divers, syndicalistes, chercheur.es, personnalités du monde associatif, et ainsi contribuer à la réflexion de tous et toutes.

Quatre tables rondes

Chaque table ronde comprendra un-e animateur-trice des débats et, à égalité de temps, 4 intervenant-es (chercheur-es de l'IRFSU, chercheur-es académiques, responsables associatif-ves, syndicalistes de la FSU et d'autres organisations) et sera suivie d'un débat avec la salle.

Nouveaux champs de réflexion et d'interventions syndicales

Eco-syndicalisme

Féminisme, antiracisme, et la nouvelle question sociale

Syndicalisme et politique

Ce colloque se tiendra à la fois en présentiel dans les locaux du SNUIPP-FSU, rue Cabanis (si la situation sanitaire le permet) et en webinaire (sur fsu.fr et sur [Facebook](https://www.facebook.com/fsu.fr)) ainsi qu'en replay quelques jours après l'événement.

Sont annoncé-es : Verveine Angeli, Sophie Bérout, Cécile Duflot, Maryse Dumas, Murielle Guilbert, Véronique Marchesseau, Philippe Martinez, Jean-Marie Pernot, Alain Policar, Julien Rivoire, Frédérique Rollet, Danielle Tartakowsky, Benoît Teste, Karel Yon, et les chercheur-es de l'IR-FSU.

